Lettre d'informations

N°2– mars 2021





Au sommaire

- Dossier « Les raids nocturnes »
- Témoignages
- Nouvelles des parrainages
- COVID-19 : une situation scandaleuse
- Echo des luttes
- Chiffres clés

PRISONNIERS POLITIQUES PALESTINIENS

Groupe de Travail AFPS

Malgré la pandémie, la politique israélienne de harcèlement s'est intensifiée, l'annexion rampante se poursuit, les violences des colons augmentent, les démolitions de maisons n'ont pas cessé.

La politique de répression n'a pas faibli : arrestations arbitraires, détentation administrative, conditions de détention qui favorisent la propagation de la pandémie

Les raids nocturnes, que ce soit pour perquisitionner, pour arrêter un membre de la famille, emmener mineur un pour interrogatoire, ont pour objectif de créer un effet de dissuasion et d'intimidation pour augmenter le contrôle militaire sur la population palestinienne. Les conséquences, psychologique, notamment, pour les enfants peuvent être graves et durables. C'est le sujet de ce bulletin.

La lutte contre le COVID-19 est d'autant plus difficile que les moyens et l'infrastructure manquent en Cisjordanie occupée et à Gaza. 6174 palestiniens ont recu leur première dose de vaccin (au 4/03). La politique de vaccination d'Israël, tant vantée par les médias, a exposé la politique d'apartheid israélien. L'état d'Israël se doit, en que puissance occupante (selon l'article 56 de la IVème Convention de Genève ratifiée par Israël en 1949) d'appliquer dans le occupé les mesures territoire nécessaires pour combattre la des maladies propagation contagieuses et des épidémies.



Dans les prisons israéliennes, la vaccination des prisonniers politiques palestiniens a démarré. Avant que la décision ne soit prise, la communauté internationale n'a pu ignorer la politique de discrimination dont sont victimes les prisonniers politiques palestiniens : ceux-ci étaient exclus de la campagne de vaccination. (Voir l'article dédié).

Grâce à la décision de Mme Fatou Bensouda, procureure de la Cour Pénale Internationale (CPI), d'ouvrir l'enquête sur les crimes commis depuis juin 2014 en territoire palestinien occupé, une étape décisive vient d'être franchie pour en finir avec l'impunité d'Israël.

Cette décision, attaquée par Israël avec le soutien des Etats-Unis, confirme les conclusions de cinq d'enquête préliminaire années publiées par la Procureure en décembre 2019, qui documente plus de 3000 faits allant de l'usage disproportionné de la force au crime colonisation. Cette bonne nouvelle ouvre des perspectives, même si cela prendra du temps.

Nous devons continuer notre action, informer, mobiliser les citoyens, les élus au niveau national, international, faire bouger les lignes au côté des Palestiniens.

Le GT prisonniers

« LES RAIDS NOCTURNES DE L'ARMEE ISRAELIENNE ET LES ENFANTS PALESTINIENS »



Les militaires israéliens arrêtent adultes et enfants palestiniens des deux sexes, parfois sur les nombreux check-points fixes ou volants dont ils ont parsemé la Cisjordanie, mais le plus souvent, que ce soit à Jérusalem-Est comme dans le reste de la Cisjordanie, au moyen d'incursions dans les maisons palestiniennes. Selon les données des Nations Unies, en 2017 et 2018, les soldats israéliens sont entrés par effraction dans les foyers palestiniens, 6.402 fois, soit 267 incursions par mois.

Ces incursions sont menées par dix à quinze soldats lourdement armés, portant casques et masques noirs dissimulant leur accompagnés certaines fois de chiens. Et si la porte à laquelle ils frappent ne s'ouvre pas assez vite, elle est violemment enfoncée. Le vacarme réveille en sursaut non seulement la famille palestinienne victime de l'intrusion, mais aussi tout le quartier. Car cela se passe généralement entre 2 et 3 Heures du matin. Les soldats enferment les habitants de la maison dans une pièce et retournent de fond en comble les autres pièces, brisant les meubles et éventrant les literies. Puis ils partent, accompagnés d'un ieune aux yeux bandés et menotté. Evidemment, les parents n'ont droit à aucune explication, ni sur la raison pour laquelle leur enfant est arrêté, ni sur l'endroit où il est emmené.

Arrestations illégales

Les infractions à la Convention internationale sur les droits de l'enfant (la CIDE) ne font alors que commencer. En effet, toujours menotté et les yeux bandés, l'enfant est transporté dans un véhicule militaire dont les occupants le frappent et l'humilient ; ils le conduisent vers le commissariat de police d'une colonie où, privé de nourriture et d'accès aux toilettes, il sera interrogé des heures durant, ce que la CIDE ne permet qu'en présence d'un parent ou d'un avocat... Et on essaiera alors de lui arracher un aveu, un jet de pierre qu'il n'a pas commis, ou le nom d'un autre jeune qui aurait commis ce « crime », en le menaçant de révoguer le permis de travail de son père ou l'autorisation dont bénéficie sa tante pour subir un traitement médical en Israël. Les ONG de défense des droits de l'homme palestiniennes israéliennes évaluent à au moins 800 par an le nombre de mineurs palestiniens se voyant arrêtés lors de semblables raids nocturnes.

L'ONG israélienne HaMoked avait voici 4 ans fait remarquer à l'armée israélienne que ce type d'arrestation est non seulement contraire au droit international, mais viole ses propres règles qui ne le prévoient qu'en dernier recours.

L'armée s'était alors engagée à privilégier la convocation des mineurs, mais les arrestations de mineurs lors d'incursions nocturnes au domicile de leurs parents ayant continué de plus belle, Hamoked vient de saisir la Cour Suprême.

La proximité des colonies

De nombreux adolescents de Jérusalem Est continuent d'être arrêtés la nuit, chez leurs parents. Et il en va de même dans d'autres villes de Cisjordanie (donc en zone A où les militaires israéliens ne sont pas sensés mettre les pieds), notamment à Ramallah après les manifestations contre la colonisation qui s'y sont déroulées le 1er janvier, et auparavant pour les étudiants et les étudiantes de l'université de Bir Zeit victimes des mêmes procédés lors de la répression dont ils on été l'objet voici 1 an et demi. Quant aux villages où ce type d'arrestation sévit à un rythme accéléré, ils sont de plus en plus localisés.

Selon un récent rapport de Military Court Watch (une ONG palestinienne créée en 2013 autour des enfants palestiniens victimes du système de répression judiciaire et carcéral de l'armée israélienne), « ...il existe un lien géographique fort entre les colonies de Cisjordanie - et le réseau routier qui leur est associé - et le placement en détention par l'armée israélienne, d'enfants des communautés palestiniennes voisines. En 2019, les enfants qui ont été arrêtés et placés en détention, vivaient en moyenne à moins de 900 mètres d'une colonie israélienne ».

Une coïncidence qui n'est pas du tout fortuite, comme le fait remarquer Moria Shlomot, directrice de Parents Against Child Detention, une ONG israélienne créée récemment et qui célébrait à Tel-Aviv le 20 novembre, la Journée internationale des droits de l'enfant, en compagnie notamment de Breaking the Silence, par la lecture de témoignages de soldats ayant participé à ces raids nocturnes et d'enfants et de familles palestiniennes qui ont souffert de cette pratique et sont victimes de ses conséquences durables.

Dans une interview accordée à Middle East Eye, Moria Shlomot précise en effet : « En raison de la proximité des colonies avec les villages palestiniens, l'armée impose des pratiques d'intimidation et de propagation de la peur parmi les Palestiniens... D'où le nombre de mineurs vivant dans cette zone géographique qui sont placés en détention. »

Conséquences de ces pratiques de l'armée israélienne

Ainsi l'armée israélienne cherche à terroriser les villageois palestiniens qui ont vu un jour pousser sur leurs terres, et se développer ensuite à un rythme effréné, ces colonies israéliennes au demeurant criminelles — la Cour Pénale Internationale est en train de se pencher sur les crimes de guerre ainsi commis par ceux qui les promeuvent, les financent ou en profitent, mais la procédure de cette haute juridiction est terriblement lente...

Les premières victimes des procédés utilisés dans ce but par les soldats israéliens, sont en tout cas les enfants habitant ces villages palestiniens et à qui sont infligés d'incontestables dommages psychologiques.

C'est le cas pour les enfants des maisons voisines de celle où pénètrent si violemment les soldats en question, au beau milieu de la nuit. Et bien sûr, les enfants de la maison victime de leur intrusion aussi spectaculaire que brutale : les frères et sœurs de l'enfant arrêté que poursuivra toute leur vie l'image de leur frère ou sœur insulté·e et malmené·e par les impressionnants guerriers. Quant à l'enfant arrêté, il subit un double traumatisme : l'humiliation et la souffrance physique infligées sur le moment, puis durant les jours voire les semaines que durera sa détention. Mais il est une blessure qui l'affectera psychiquement plus sournoisement parlant, durablement : le spectacle que lui offre, au moment de son arrestation, l'humiliation de ses parents, réduits à l'impuissance, à l'impossibilité de le secourir...

De même que de tels raids nocturnes ne sont qu'une des formes d'arrestations d'adultes et d'enfants palestiniens, de même ces militaires que certains disent appartenir à « l'armée la plus morale du monde » se manifestent d'autres manières, également criminelles au regard du droit international. Par exemple en démolissant, à Jérusalem-est et dans maints villages de Cisjordanie, des écoles et des maisons « construites sans permis » - un permis préalable que les autorités d'occupation n'accordent jamais -, ou pour d'autres maisons, à titre de punition collective contre une famille dont un membre a été condamné par un tribunal militaire.

C.G et Y.J

Sources : Addameer, Hamoked, Miitary Court Watch, Middle East Eve



Témoignages

Témoignages de jeunes palestiniens recueillis par HaMoked, organisation israélienne de défense des droits de l'homme dont le principal objectif est d'aider les Palestiniens des territoires occupés dont les droits sont violés en raison de la politique d'Israël.

Q.A. de Sa'ir, qui avait 17 ans au moment de son arrestation

J'ai été arrêté [en janvier] 2019, à 2h30 du matin. J'étais en train de dormir. Je me suis réveillé en entendant un grand bruit. Les soldats ont cassé la porte et sont entrés. Il y avait environ 12 soldats.

J'ai sauté sur mes pieds pour voir ce qui passait et suis tombé sur un soldat. Il m'a fait m'allonger par terre et m'a attaché les mains derrière le dos, très serré avec du câble. Seulement ma mère, mon père et moi étions à la maison. Mes parents ont demandé ce qu'il s'était passé, pourquoi ils m'emmenaient. Ils ne leur ont pas répondu.

R.M. de Jénine, qui avait 16 ans au moment de son arrestation

J'ai été arrêté [en février] 2019, à 4h30 du matin. J'étais en train de dormir. Mon père m'a réveillé. Il m'a dit : « Lève-toi, les militaires sont dans la maison ». Il était dans ma chambre avec environ sept soldats. L'un d'eux a dit : « habille-toi, nous t'emmenons ». Ils ne m'ont pas laissé dire au revoir à ma famille.

Mes petits-frères, en première, troisième et quatrième année, pleuraient tous ; Ma mère voulait me dire au revoir. Le soldat ne l'a pas laissé faire et l'a repoussée.

J.H. du camp de réfugiés d'al-Fawwar, qui avait 17 ans quand il a été arrêté fin 2018

Lorsque j'ai été sorti de la maison, toute la famille a commencé à pleurer [...] parce que j'étais en sousvêtements et sans chaussures et qu'il faisait très froid".

Il a ensuite décrit comment il avait été laissé habillé légèrement et sans chaussures jusqu'à l'interrogatoire, et obligé de s'asseoir à mi-chemin sur le sol, dans le froid glacial, pendant une trentaine de minutes.

L. M. de Shweikah, âgé de 17 ans au moment de son arrestation :

J'ai été arrêté [en octobre] 2018, à 2 h 30 du matin. J'étais à la maison, seulement avec ma mère [...]. Les soldats sont entrés dans la maison sans qu'on s'en aperçoive. J'ai ouvert les yeux et j'ai vu les soldats, beaucoup d'entre eux au-dessus de nous, alors que nous étions encore au lit. L'un d'eux m'a pris et m'a jeté par terre. Puis ils ont jeté ma mère [...]. J'ai crié sur le soldat, et il m'a frappé sur le côté du ventre. Ça m'a fait très mal. [...]. Ils m'ont menotté les mains par derrière avec des menottes en métal et m'ont bandé les yeux.

Je ne voyais pas ma mère et ne lui ai pas dit au revoir. Je ne savais pas où elle était. Ils ont pris mon téléphone portable et ma carte d'identité et m'ont emmené dans une jeep qui était à l'extérieur.

Nouvelles des parrainages

3 marraines écrivent à une même prisonnière. En un an, elles ont reçu 8 lettres.

En voici des extraits :

- « Vous, les résistants, vous êtes mes amis car vous me soutenez sans me connaître ».
- « La vie ici est très différente, tout est enfermement et tout ce qui nous entoure nous le rappelle(...) Notre peur est que notre esprit finisse par devenir prisonnier de pensées cloisonnantes alors que nous rêvons à la lumière du soleil et de la vie...»
- « Je me sens comme une voiture aux pneus crevés au milieu de la route »
- « Ici, on s'ennuie »
- « Je cherche une manière pour exprimer ce qu'il y a dans mes pensées, pour me libérer de ce que j'ai audedans de moi, qui me fait honte, boire un verre d'amertume, être sur une mer agitée » Mon peuple est têtu et c'est l'amour qu'il porte à son pays qui le conduit en prison.

Sur un de ses courriers, elle remercie ceux qui, en lui écrivant, lui manifestent leur solidarité et cite un poème où il est écrit : ... Enterrez votre tristesse et levez-vous. Votre amour sera plus fort que votre tristesse.

COVID-19

une situation scandaleuse

A fin février, 362 prisonniers ont été infectés par le virus Corona depuis le début de la pandémie, la plupart concentrés dans les prisons de Ramon et de Qéziot dans le Néguev.

Malgré les multiples interpellations en 2020 et cette année d'ONG palestiniennes, internationales, d'experts de l'ONU, les autorités israéliennes n'ont pas libéré de prisonniers politiques palestiniens, que ce soit des enfants, des femmes, des prisonniers âgés ou malades. Comme ils n'ont pas cessé les arrestations arbitraires, les mises en détention administrative.

Ainsi, Amal Nakhla Orabi (17 ans) qui souffre d'une maladie rare, « la myasthénie grave » a été placé en détention administrative le 31 janvier pour 6 mois de prison renouvelable sans qu'aucune charge ne soit retenue contre lui.

Quant à la vaccination des prisonniers politiques palestiniens, elle n'a commencé que grâce aux réactions et appels des ONG palestiniennes et internationales. Amir Ohana, ministre israélien de la Sécurité publique a donné la directive de ne pas vacciner les prisonniers de sécurité. Ce qui ne concerne quasiment que l'ensemble des prisonniers palestiniens.

Cet ordre a été donné malgré les directives du ministère de la Santé selon lesquelles les prisonniers devraient faire partie du deuxième groupe d'Israéliens à vacciner contre le coronavirus, avec le personnel des services de sécurité.

Et pour finir, le procureur général Avichai Mandelblit, a jugé cette mesure "illégale" selon la presse locale. La vaccination a donc commencé, en même temps que celle des prisonniers israéliens. Fin février, la grande majorité des prisonniers a reçu la seconde dose de vaccins

Pour en savoir plus :

AFPS - communiqué du 6/01

https://www.france-palestine.org/Israel-l-insupportable-apartheid-sanitaire

Source l'Orient le Jour - 19/01

https://www.france-palestine.org/Les-prisonniers-palestiniens-vont-etre-vaccines

Source Haarertz – 20/01

https://www.france-palestine.org/Le-ministreisraelien-de-la-securite-publique-manifestementdans-l-illegalite Le PHROC (Conseil des Organisations Palestiniennes des Droits de l'Homme), composé de onze organisations palestiniennes des droits de l'homme, a adressé le 25 janvier un appel commun urgent aux Procédures Spéciales des Nations Unies au sujet de la continuation des démolitions par Israël pendant une pandémie mondiale

https://www.france-palestine.org/Le-PHROC-adresse-un-appel-commun-urgent-aux-Procedures-Speciales-des-Nations

Jibril Al-Zubeidi a suspendu le 7 janvier sa grève de la faim qui a duré 26 jours, après un accord stipulant que son ordre de détention administrative actuel sera le dernier. Il avait déclaré sa grève après avoir purgé sa peine de dix mois en décembre dernier et que les autorités d'occupation ont décidé de le transférer en détention administrative pour une période de six mois, ce qui a été confirmé plus tard. Agé de 34 ans, il avait été libéré en 2016, après avoir passé 12 ans dans les prisons d'occupation. Il est marié et père de deux enfants.

Soutenez Issa Amro

Isa Amro est le cofondateur de La jeunesse contre les colonies (Youth Against Settlements) à Hébron et est formellement reconnu comme défenseur des droits humains palestinien. Il est poursuivi devant le tribunal militaire israélien pour ses activités pacifiques d'organisation de la communauté.

Les 18 inculpations présentées par les autorités israéliennes ont été caractérisées comme « sans fondement », « motivées politiquement » et « physiquement impossibles » par Amnesty international et des experts de l'ONU ont exprimé leur profonde préoccupation pour la vie et la santé d'Issa.

Le 8 février, le procureur d'un tribunal militaire a requis une peine de prison avec sursis ainsi qu'une forte amende contre Issa pour 6 condamnations concernant des manifestations pacifiques et de la désobéissance civile. Le juge militaire a informé son avocat que la décision sur la peine demandée sera prise dans quelques semaines

>> Signez la pétition pour Issa Amro

Pétition pour la libération d'Issa Amro

Chiffres clés

30	
Nombre d'arrestations en 2020	Nombre de prisonniers politiques
	à fin février 2021
4636 arrestations, dont	4400 prisonniers, dont
☐ 543 mineurs de moins de 18 ans	440 en détention administrative
☐ 128 femmes	☐ 140 enfants
☐ 1114 ordres de détention	☐ 37 femmes
administratives ont été délivrés	☐ 11 membres du Conseil Législatif
	Palestinien